# Autorisation Environnementale



PRÉFET DE LA RÉGION

GRAND EST

**Intervenant: Sandrine Robin** 

**Service Prévention des Risques Anthropiques** 

Date: 2 juillet 2018

## Plan

- Les enjeux
- Rubrique ICPE
- Autorisation Environnementale
- Points de vigilance
- Documents utiles





## Les enjeux de la réglementation

- Prévenir les risques accidentels et les pollutions
- Limiter les nuisances (olfactives, trafic,...)

Dans une logique de proximité pour la valorisation

des déchets organiques





# Rubrique ICPE

#### Classement des installations de méthanisation :

évolution nomenclature décret 06/06/2018

- Rubrique 2781 : Installations de méthanisation de déchets non dangereux ou matière végétale brute, à l'exclusion des installations de méthanisation d'eaux usées ou de boues d'épuration urbaines lorsqu'elles sont méthanisées sur leur site de production :
  - **2781-1** : Méthanisation de matière végétale brute, effluents d'élevage, matières stercoraires, lactosérum et déchets végétaux d'industries agroalimentaires :
    - → Autorisation : La quantité de matières traitées étant supérieure ou égale à 100 t/j
    - → Enregistrement : La quantité de matières traitées étant supérieure ou égale à 30 t/j mais inférieure à 100 t/j
    - → **Déclaration Contrôlée**: La quantité de matières traitées étant inférieure à 30 t/j
  - 📦 <u>2781-2</u> : Méthanisation d'autres déchets non dangereux :
    - → Autorisation: La quantité de matières traitées étant supérieure ou égale à 100 t/ j
    - ➤ Enregistrement : La quantité de matières traitées étant inférieure à 100 t/ j





## **Autorisation Environnementale**

#### L'étude d'impact n'est plus systématique :

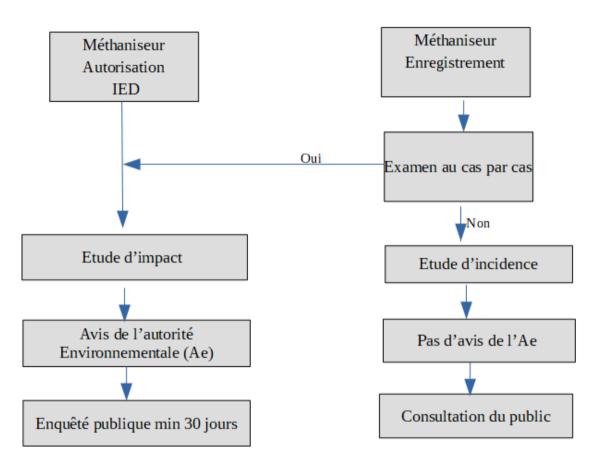
- obligatoire pour les projets en Autorisation (car IED)
- décidée au cas par cas par le Préfet :
- Milieux sensibles ou effets de cumul : → évaluation environnementale avec étude d'impact et enquête publique
- → Autre cas → pas d'évaluation environnementale mais une étude d'incidence avec enquête publique simplifiée.





## **Autorisation Environnementale**

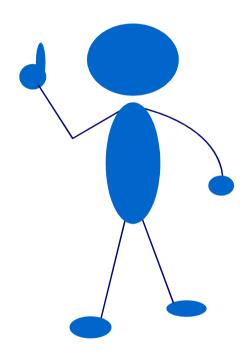
Projet méthanisation Autorisation ou Enregistrement







## Points de vigilance







## Spécificité liée aux déchets

#### RAPPEL: L 541-1 du code de l'environnement:

Principe de hiérarchisation des modes de traitements des déchets, introduit la notion de proximité du plan d'approvisionnement

L541-1-4° du CE:

---

4° D'organiser le transport des déchets et de le <u>limiter en distance et en volume</u> selon un principe de proximité »

#### Mise en application de ce principe par l'ademe :

appel à projets 2017 a fixé un rayon d'approvisionnement

- 90 % des intrants venant de moins de 20 km pour les projets situés en 67/68
- 90 % des intrants venant de moins de 50 km pour les projets situés sur les autres départements de la région.







# Spécificité liée aux déchets

Modalité d'application de ce principe en fonction du classement ICPE :

#### Autorisation : limitation du rayon de chalandise

Art. 13 de l'arrêté du 10/11/09 : « l'**AP** précise l'**origine géographique** et **la nature** des matières admises dans l'installation »

Au dossier d'autorisation : par exemple limitation en rayon brut et/ou en départements limitrophes dans la limite de 100 km .

#### Déclaration/Enregistrement

Les arrêtés types ne limitent pas en rayon et/ou départements la zone de chalandise Seule obligation :

- respect de la nature et de l'origine des déchets présentées dans le dossier initial.
- Limitation du transport des déchets en distance et en volume.





# Limitation des cultures alimentaires

#### L541-39 du CE + Décret 06/07/2016

Les installations de méthanisation de déchets non dangereux ou de matières végétales brutes peuvent être approvisionnées par des cultures alimentaires ou énergétiques, cultivées à titre de culture principale, dans une proportion maximale de **15 % du tonnage brut total** des intrants par année civile.





Entrée en vigueur 01/01/2017



# Agrément sanitaire

#### 3 catégories en fonction d'une évaluation du risque :

#### Catégorie 1 :

♦ ESST, dioxine, PCB, hormones, DCT internationaux....

Interdits en méthanisation.





#### Catégorie 2 :

Risque microbio, résidus médicaments, corps étrangers....

Autorisés en méthanisation après transformation sous pression préalable (133°C / 3 bars / 20 min) sauf dérogation pour certains SPAN (lisiers, matières stercoraires, lait, œuf).



#### Catégorie 3 :

⋄ Issus d'animaux propres à l'abattage.

♦ Ne pouvant transmettre des maladies à l'homme ou à l'animal.

☼ Matières non altérées ou putréfiées (sinon C2).

Autorisés en méthanisation mais avec traitement défini.





### Gestion des eaux

<u>Points essentiels sur la gestion des eaux sur les sites :</u>

- Etablir et mettre à jour un plan des réseaux de collecte des effluents;
- Séparer physiquement les eaux pluviales des eaux en contact avec les déchets
- Dimensionner suffisamment le bassin de stockage des eaux chargées
- Privilégier un stockage couvert





## Gestion des eaux

| Références réglementaires                      | AM du 10/11/09<br><b>Déclaration</b> | AM 12/08/10 Enregistrement | AM 10/11/09 Autorisation |
|--|--------------------------------------|----------------------------|--------------------------|
| Plan des réseaux                               |                                      | Art 24; 38                 | Art 11                   |
| Dimensionnement bassin                         | Art 2.11                             | Art 13                     | Art 43;49                |
| Séparation des eaux pluviales et eaux chargées | Art 5.3                              | Art 39                     | Art 43                   |
| Stockage couverts                              | Art 3.7.1                            | Art 34                     | Art 9;19                 |







## Gestion des eaux pluviales

Plateforme de stockage des intrants : ruissellement des eaux pluviales chargées



Regard eau pluviale



Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Gestions des eaux pluviales

Digestats solides après une forte pluviométrie : Prévoir une couverture du stockage des digestats solides





## **Epandage**

- Démonstration de la valeur agronomique
- Principe de non superposition des épandages
  - Sauf étude spécifique démontrant la complémentarité des apports
- Utilisation de matériel d'épandage limitant les émissions



## **Documents utiles**

GUIDE

#### **Guides ineris:**

Vers une méthanisation propre sûre et durable 2018



Vers une méthanisation propre, sûre et durable

> Recueil de bonnes pratique en méthanisation agricol

Nouveauté

#### Exemple de fiches :

Fiche 1 : connaissance et maîtrise des fuites et des émissions diffuses à l'atmosphère

Fiche 8 : conception d'ouvrages de stockages

de digestat



https://www.ineris.fr/fr/vers-une-méthanisation-propre-sure-et-durable-recueil-de-bonnes-pratiques -en-methanisation-agricole

- •Etude des risques liés à l'exploitation des méthaniseurs agricoles 2008 https://www.ineris.fr/fr/etude-des-risques-lies-lexploitation-des-methaniseurs-agricoles
- •Scénarios accidentels et modélisation des distances d'effets associés pour des installations de méthanisation de taille agricole et industrielle

https://www.ineris.fr/sites/ineris.fr/files/contribution/Documents/dradrc93-scenarios-accid-methanisation-web.pdf



Règles de sécurité des installations de méthanisation agricole

https://www.ineris.fr/sites/ineris.fr/files/contribution/Documents/guide-methanisation-def-1.pdf